

Mythologie, Paris, 1627 - VII, 01 : Que les hommes illustres ont acquis de la gloire avecque raison, pour avoir obligé le public

Auteur(s) : Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur) ; Baudoin, Jean (éditeur)

[Voir la transcription de cet item](#)

Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre VII

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Francfort, 1581 - VII : Quam iuste & utiliter uiri illustres gloriam sint consecuti](#)

Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre VII

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Venise, 1567 - VII, 00 : Quam iuste & utiliter uiri illustres gloriam sint consecuti](#)

Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre VII

Ce document est une révision de :

[Mythologie, Lyon, 1612 - VII, 00 : Les hommes illustres ont avec bons tiltres, & grand'utilité du public acquis de la gloire & reputation](#)

Informations sur la notice

Auteurs de la notice

- Aspe, Marion (transcription - 05/2022)
- Équipe Mythologia

Mentions légalesFiche : Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur) ; Baudoin, Jean (éditeur),
*Mythologie*Paris, 1627 - VII, 01 : Que les hommes illustres ont acquis de la gloire avecque raison, pour avoir obligé le public, 1627

Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Mythologia/items/show/1205>

Présentation du document

PublicationParis, Pierre Chevalier et Samuel Thiboust, 1627

ExemplaireParis (France), BnF, NUMM-117380 - J-1943 (1-2)

Formatin-fol

Langue(s)Français

Paginationp. 667-668

Notice créée par [Équipe Mythologia](#) Notice créée le 30/04/2018 Dernière modification le 25/11/2024



MYTHOLOGIE,
OU,
EXPLICATION
DES FABLES.
LIVRE SEPTIESME.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

- I. Que les hommes Illustres ont acquis de la gloire avecque raison;
pour auoir obligé le public. II. De Hercule. III. D'Achelous.
IV. Du Sanglier de Calydon. V. Des Centaures. VI. De
Cygne. VII. Des Harpies. VIII. Des Hesperides. IX. D'A-
talante. X. De These. XI. De Teree. XII. De Meduse.
XIII. Des Gorgones. XIV. Des Serenes. XV. D'Orphee.
XVI. Des Muses. XVII. De Dedale. XVIII. De Pelops.
XIX. De Persee.

Que les hommes Illustres ont acquis de la gloire
avecque raison, pour auoir obligé le public.

CHAPITRE PREMIER.

CERTES il n'y a point de plus sainte loy, ny de plus belle ordonnance, que celle qui recompense dignement les vertus des braues hommes, & punit les délinquans; car c'est vne chose equitable, que non seulement les hommes soient empeschez de mal-fairé, mais aussi incitez à fuiure la vertu, & s'appliquer à de valeureux actes; afin qu'ils ne passent cette vie en oyfue et nonchalance. C'est cette seule consideration par laquelle Hercule & les autres Preux tant renommez furent induits à courageusement entreprendre beaucoup de trauaux, de hazards & de braues exploits, de facon qu'ils

n'ont rien trouué, ne si horrible, ne si mal-aisé, que par trauail, & patience il n'ayent surmonté. Car ce qu'ils ont purgé le monde de tant de voleurs, qu'ils sont descendus aux Enfers, qu'ils ont combattu & dompté d'horribles monstres, qu'ils ont rembarré, voire esteint la cruauté de plusieurs tyrans, ç'ont esté les recompenses & salaires de leur vertu. Or le plus excellent loyer qu'ait la vertu, c'est la gloire, qui a de merveilleux aiguillons pour accourager les affections des hommes à de belles & valeureuses entreprises; & leur faire trouuer legeres, vnies & faciles les plus fascheuses, raboteuses & difficiles choses du monde. Aussi nulle ville, ny nation, ny estat ne pourroit estre fleurissante ny de duree, s'il se contentoit seulement de chastier les mal-faiteurs, sans auoir aucun esgard au merite des gens de bien, joint que cette ville seule peut estre heureuse, qui sc'ait deferer aux bons & gens d'honneur ses dignitez & charges de iudicature. Celle qui le lèaura bien faire, sera d'autant plus noble & plus fleurissante, qu'elle sera soigneeuse de s'en bien & deuement acquitter. Nous auons vne suffisante preuve de ce que ie viens de dire en l'Espir'e Romain, qui souuentefois a esté commis à la suffisance de gens de bien, quoy qu'estrangers. Les Atheniens aussi ont bien souuent donné la souveraineté de leur Republique à des Forains, eu esgard à leur valeur & preud'hommie. Au contraire, la ville qui n'ouvre les portes, & ne tend les bras qu'à ceux là seulement qui sont nez & nourris chez elle; qui les ferme pour tout iamais à la vertu & vailiance des estrangers, qui sans faire estat de la preud'hommie des personnes, mesmement entre ses citadins, appelle aux offices & estats publics bons & mauuaise indifferemment; qui propose bien des punitions pour les crimes, mais point de salaire pour la vertu: ou qui mesme se pense estre bien acquittee de son devoir, establisstant quelques legeres peines aux meschans: comment ne la qualifiera-on lasche, nonchalante & libidineuse? comment est-ce que quand de folles, voire mauuaises personnes, manieront son Estat ne se tournera-t-elle en vne insupportable tyrannie? comment ne sera-t-elle oublicue, voire ingratte des biens, plaisirs & seruices qu'on luy aura faits? comment s'empeschera-t-elle de vicillir & ctoupir au milieu d'un bordeau? Car l'esprit de l'homme ne peut estre oisif ny inutile, s'il ne s'applique à d'honnêtes exercices, il faut necessairement qu'il s'addonne à toutes sales & indignes occupations, & si l'on ferme la porte aux vertus, on l'ouvre par consequent aux vices & meschancetez, puis qu'ainsi est qu'il faut necessairement s'exercer à quelque chose.